

# Question kurde : good morning 1938 !

mercredi 9 janvier 2008, par [Baskin Oran](#)

**Nous venons de réaliser une opération couronnée de succès en Irak. Nos avions dernier cri sont parvenus à disperser les terroristes au terme des frappes chirurgicales. En hiver et de nuit par-dessus le marché.**

Deux commentaires :

1) Comme nous avons l'habitude de dire que sans frapper le nord de l'Irak on ne peut pas résoudre la question terroriste alors il faut en conclure qu'aujourd'hui ce problème est en passe d'être résolu.

2) Aucune réaction n'est venue de l'étranger.

A croire que nous en sommes revenus à l'année 1938. Parce que tout cela s'est déjà produit à cette époque.

## Mesures surhumaines

Au lendemain de la révolte de Cheik Saïd (1925), nous ne nous sommes pas contentés ni de la loi d'état d'urgence ni d'une opération militaire. Nous avons immédiatement mis en place un plan secret de réformes : ce fut le Plan de réformes pour l'Est [anatolien] engagé en septembre 1925. Et là tout fut envisagé dans les moindres détails. En voici certaines mesures :

Les Kurdes ne doivent pas mettre la main sur les terrains qui restent des Arméniens déportés en 1915 et ce, même sous forme de location. On veillera à allouer tous ces biens qu'il s'agisse des maisons, des bêtes et du matériel agricole aux immigrés en provenance des Balkans et du Caucase. Le gouvernement assurera à ces immigrés un an de subsistance. En dix ans, 500 000 immigrés seront installés dans ces régions (article 5).

Les frais occasionnés par la répression de la révolte seront imputés aux populations locales (article 8)

On ne nommera pas de fonctionnaire kurde dans l'administration locale même de second ordre. Tous les employés d'Etat appelés à servir dans la région - gendarmerie comprise - verront leurs émoluments augmentés de 75% de la prime pour service dans des conditions exceptionnelles.

Quant aux soldes des militaires, elles augmenteront d'une proportion pouvant aller de 1 à 5 soldes normales. (article 10)

Dans les départements et les cantons qui "furent toujours turcs mais qui commencent à céder à l'identité kurde", il est prévu de sanctionner tout contrevenant aux ordres du gouvernement et de la mairie en ce qui concerne l'interdiction d'utiliser une autre langue que le turc dans les administrations, les écoles et sur les marchés (article 13). (Cette peine sera appliquée à raison de 5 kuruch par mot kurde ou arabe prononcé)

Dans les lieux "*historiquement turcs mais sur le point de verser dans l'identité kurde*" comme dans ceux où l'on parle arabe, on décide de l'ouverture urgente de pensionnats et "d'écoles parfaites de filles". (article 14)

Il est formellement interdit de parler le Kurde dans les zones de peuplement kurde dispersé. Il faut garantir l'apprentissage du turc par les femmes en donnant la priorité aux écoles de filles (article 16)

Construire "*des bâtiments officiels, des commissariats et des postes de douane*" en prélevant de l'argent

sur les populations locales (article 17). Equiper ces bâtiments d'équipements de communication modernes (article 20). Acheter des véhicules blindés pour lutter contre la contrebande (article 22)

prévenir l'irruption d'une personne ou d'une organisation étrangère dans la région (article 24)

## **Invasion de l'Iran**

Malgré toutes ces mesures, les brigands se sont à nouveau soulevés en 1930. C'est la presse de l'époque qui raconte :

*"nos avions bombardent très violemment les brigands. Explosions et feux n'ont plus de cesse sur les flancs du Mont Ararat. Les aigles de fer des Turcs sont en train de rendre la monnaie de leur pièce aux révoltés. Les villages qui ont versé dans la rébellion sont complètement incendiés. On compte près de 15000 morts dans l'opération du Zilan. La rivière Zilan déborde de cadavres. L'opération punitive sur le Mont Ararat sera lancée dans moins d'une semaine. Il n'y aura pas de rémission."* (Cumhuriyet, 16.07.1930).

Mais les révoltés de l'Ararat continuaient de passer en Iran en cas de coup dur. Et nous avons agi de façon si déterminée que, ne parvenant pas à convaincre Téhéran par de belles paroles, nous n'avons pas hésité à envahir le territoire iranien. Nous avons récupéré le nord de l'Ararat. La révolte a pris fin. Et personne ne trouva rien à redire (Türk Dış Politikası-1, İstanbul, İletişim Yay., s. 362).

Et là encore nous ne nous sommes pas contentés d'une opération militaire. Nous nous sommes ensuite fendus d'une circulaire de turquification *"secrète et individuelle"*.

Les populations éparses *"parlant des dialectes étrangers"* seront réparties dans les villages turcs voisins (article 3).

On œuvrera *"particulièrement auprès des femmes"* à la diffusion de la langue turque, on incitera *"les filles turques à épouser des villageois ne parlant pas turc"*. On plantera en ville *"les paysannes ne parlant pas turc en les attirant pour qu'elles servent dans les maisons turques."* (article 10)

Et cette circulaire portant le paraphe du Ministre de l'intérieur finissait ainsi : *"Bref, rendre turcs leur langue, traditions et aspirations ; les rattacher à l'histoire et au sort des Turcs est un devoir national et essentiel incombant à chaque Turc."*

## **Dersim 1938**

Ne restait plus dans le pays qu'une seule source de trahison possible : Dersim. Une zone montagneuse, difficile d'accès. Et nous de répéter : *" si on ne nettoie pas le Dersim, ce problème ne connaîtra pas de fin."*

Au terme d'une opération bien planifiée et programmée, nous en sommes venus à bout :

- du point de vue des leaders dans un premier temps : à la suite de la révolte de Cheik Saïd en 1927 et en 1934, nous les avons envoyés vers l'Ouest du pays par des lois de "réimplantation".

du point de vue des infrastructures ensuite : pour pouvoir y déployer rapidement des soldats, nous avons recouvert la région d'un réseau de voies de chemin de fer et de routes. Les ponts et commissariats en bois ont été reconstruits en béton.

du point de vue de l'arsenal législatif ensuite : en 1935, en sortant la loi dite de Tunceli qui allait changer le nom de ce lieu, le Dersim, en Tunceli, nous avons entamé une procédure de droit promise à un bel avenir dans la région. Nous avons d'un général de corps fait un préfet en l'affublant du titre de *"commandant en chef"*. En le dotant de compétences juridictionnelles particulières : les condamnations à mort seraient immédiatement exécutées à moins qu'il ne décide lui-même d'un sursis. (article 33)

Du point de vue du droit international enfin : en signant le Pacte de Saadabad en 1937, nous nous sommes assurés de pouvoir récupérer les brigands (tel était leur nom avant de devenir des terroristes) s'il leur venait à l'idée de fuir en Irak ou en Iran (article 7 du Pacte).

Le premier novembre 1938 en lisant les paroles d'Atatürk alors souffrant, le premier ministre, Celal Bayar scellait le destin de Dersim lors de l'ouverture de la session parlementaire :

" *Le brigandage de masse à Tunceli fait désormais partie de l'histoire.*" (Der. Nimet Arsan, Atatürk'ün Söylev ve Demeçleri, I. Cilt, Ankara, TİTE, 1961, s.406).

Tout cela peut se résumer en 3 points :

1) Nous avons fait preuve d'une grande détermination. Nous avons su frapper avec toute la force que nous autorisaient les armes et les instruments de communication les plus modernes.

2) Nous ne nous sommes pas contentés d'une opération militaire. Nous avons également pris, par toute une série de plans, toutes les mesures imaginables pour favoriser la turquification du plus grand nombre.

3) Et le contexte international était alors des plus favorables. Après la dépression de 1929 et plus encore après l'arrivée au pouvoir de Hitler en 1933, la France et l'Angleterre qui étaient l'objet des considérations du monde entier manifestèrent énormément d'égards à l'endroit d'une Turquie qu'elles souhaitaient ne pas voir verser dans le camp des nazis. Et Atatürk sut profiter à merveille de cette situation. Toutes les mesures que nous avons citées ont été votées et appliquées les unes après les autres à un moment où l'intelligentsia kurde n'existait pas encore et où les conditions internationales étaient exceptionnelles.

Et de cette façon, nous nous sommes débarrassés de tous les foyers possibles de rébellion. Nous nous sommes dotés d'une absolue paix intérieure. Et pas la moindre remontrance internationale. Sous le leadership d'Atatürk, tout le monde est devenu turc.

## **Je ne comprends pas**

Mais je ne comprends pas tout. Malgré tous ces efforts surhumains de notre part, ce problème de brigandage n'a pas cessé de revenir nous hanter. La seule différence étant que dans les années 60 et 70, on parlait de "*séparatistes et d'anarchistes*" et qu'aujourd'hui, on dit "*terroristes*". Mais n'ayez aucun doute à ce sujet : les responsables de cet état de fait ne sont autres que nos amis et autres alliés qui ne souhaitent pas nous voir devenir un grand Etat. J'en veux pour preuve toutes ces activités missionnaires chrétiennes. Je ne peux pas imaginer une seconde qu'il puisse en être autrement. Parce que nous, c'est certain, nous avons fait tout ce qu'il fallait. Sans faute.

Et maintenant à force de suivre ce 1938 sur l'écran de mon téléviseur, je ne peux m'empêcher de trembler. Je veux qu'on en revienne en 1938 et qu'on y reste. Je le veux parce que je me demande comment tout ce qui n'a pas pu être accompli à cette époque dans les conditions internes et externes les plus favorables qui soient pourrait l'être aujourd'hui ?

Où avons-nous donc péché ?